

BELGISCH STAATSBLAD

MONITEUR BELGE

Publicatie overeenkomstig artikelen 472 tot 478 van de programmawet van 24 december 2002, gewijzigd door de artikelen 4 tot en met 8 van de wet houdende diverse bepalingen van 20 juli 2005.

Dit *Belgisch Staatsblad* kan geconsulteerd worden op :
www.staatsblad.be

Bestuur van het Belgisch Staatsblad, Leuvenseweg 40-42,
1000 Brussel - Adviseur : A. Van Damme

Gratis tel. nummer : 0800-98 809

180e JAARGANG



N. 49

Publication conforme aux articles 472 à 478 de la loi-programme du 24 décembre 2002, modifiés par les articles 4 à 8 de la loi portant des dispositions diverses du 20 juillet 2005.

Le *Moniteur belge* peut être consulté à l'adresse :
www.moniteur.be

Direction du Moniteur belge, rue de Louvain 40-42,
1000 Bruxelles - Conseiller : A. Van Damme

Numéro tél. gratuit : 0800-98 809

180e ANNEE

VRIJDAG 12 FEBRUARI 2010
EERSTE EDITIE

VENDREDI 12 FEVRIER 2010
PREMIERE EDITION

INHOUD

Wetten, decreten, ordonnanties en verordeningen

Gemeenschaps- en Gewestregeringen

Waals Gewest

Waalse Overheidsdienst

25 JANUARI 2010. — Ministerieel besluit tot uitvoering van het besluit van de Waalse Regering van 29 juni 2006 betreffende de verlaagde tarieven van de successie- en de schenkingsrechten, meer bepaald bij overdracht van ondernemingen, bl. 8695.

Gemeinschafts- und Regionalregierungen

Wallonische Region

Öffentlicher Dienst der Wallonie

25. JANUAR 2010 — Ministerialerlass zur Ausführung des Erlasses der Wallonischen Regierung vom 29. Juni 2006 über die ermäßigten Steuersätze der Erbschafts- und Schenkungssteuer, insbesondere bei der Übertragung von Betrieben, S. 8593.

SOMMAIRE

Lois, décrets, ordonnances et règlements

Gouvernements de Communauté et de Région

Région wallonne

Service public de Wallonie

25 JANVIER 2010. — Arrêté ministériel portant exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006, relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprises, p. 8490.

WETTEN, DECRETEN, ORDONNANTIES EN VERORDENINGEN LOIS, DECRETS, ORDONNANCES ET REGLEMENTS

GEMEENSCHAPS- EN GEWESTREGERINGEN GOUVERNEMENTS DE COMMUNAUTE ET DE REGION GEMEINSCHAFTS- UND REGIONALREGIERUNGEN

REGION WALLONNE — WALLONISCHE REGION — WAALS GEWEST

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

F. 2010 — 507

[C - 2010/27014]

25 JANVIER 2010. — Arrêté ministériel portant exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006, relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprises

Le Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports,

Vu le Code des droits de succession, l'article 60*bis*, § 1^{er}*bis*, alinéa 1^{er}, 3^o, § 3, alinéa 1^{er}, 4^o et 5^o, inséré par le décret-programme du 17 décembre 1997 et modifié par le décret-programme du 3 février 2005, par le décret du 15 décembre 2005 et par le décret du 30 avril 2009;

Vu le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, l'article 140*bis*, § 2, alinéa 1^{er}, 3^o, inséré par la loi du 22 décembre 1998 et modifié par le décret-programme du 3 février 2005, par le décret du 15 décembre 2005, par le décret du 30 avril 2009 et par le décret du 10 décembre 2009, et l'article 140*quinquies*, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4^o et 5^o, inséré par la loi du 22 décembre 1998 et modifié par le décret-programme du 3 février 2005, par le décret du 15 décembre 2005, par le décret du 30 avril 2009 et par le décret du 10 décembre 2009;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006, relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprises, les articles 8, § 1^{er}, et 11, § 1^{er}, tels que modifiés par l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 janvier 2010;

Vu l'avis n° 47.711/2 du Conseil d'Etat, donné le 18 janvier 2010 en application de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2^o, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat; l'urgence est motivée par le fait qu'un décret d'équité fiscale et d'efficacité environnementale pour le parc automobile et les maisons passives, du 10 décembre 2009, en ses articles 37 à 41, transfère à la Direction générale opérationnelle Fiscalité du Service public de Wallonie, la compétence d'attribuer le taux réduit des droits de donation en matière de transmission d'entreprise, mission actuellement assumée par l'Etat fédéral; or, ce transfert de compétence à la Région wallonne a pris cours le 1^{er} janvier 2010, ce qui a donné lieu à l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 janvier 2010 qui a modifié l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006, relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprises; de plus, la compétence d'attribuer le taux réduit des droits de succession en matière de transmission d'entreprise, assumée jusqu'au 31 décembre 2009 par la Direction générale opérationnelle Economie du Service public de Wallonie, a été transférée à la Direction générale Fiscalité précitée, également au 1^{er} janvier 2010, dans le cadre de la réorganisation des services fiscaux en Région wallonne; le présent arrêté exécute ainsi ce décret du 10 décembre 2009 et cet arrêté du Gouvernement du 7 janvier 2010 en prévoyant les modèles de formulaires à utiliser par les contribuables et par l'administration dans le cadre de la demande d'octroi et de maintien de ces taux réduits, et des décisions administratives sur ces demandes; de ce fait, cet arrêté, ne comportant que ces mesures d'exécution, doit absolument entrer en vigueur au plus vite pour permettre aux contribuables de recourir à des formulaires parfaitement à jour,

Arrête :

Article 1^{er}. Pour l'application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006, relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprises :

- 1^o le modèle de la demande de délivrance de l'attestation prévue par l'article 60*bis*, § 1^{er}*bis*, 3^o, du Code des droits de succession, visée à l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement wallon précité, figure à l'annexe 1^{re} du présent arrêté;

- 2° le modèle de l'attestation prévue par l'article 60bis, § 1^{er}bis, 3°, du Code des droits de succession, visée à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement wallon précité, figure à l'annexe 2 du présent arrêté;

- 3° le modèle de la déclaration visée à l'article 60bis, § 3, alinéa 1^{er}, 4°, du Code des droits de succession, visée à l'article 5 de l'arrêté du Gouvernement wallon précité, figure à l'annexe 3 du présent arrêté;

- 4° le modèle de l'attestation visée à l'article 6 de l'arrêté du Gouvernement wallon précité, figure à l'annexe 4 du présent arrêté;

- 5° le modèle de la demande de délivrance de l'attestation prévue par l'article 140bis, § 2, 3°, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, visée à l'article 9 de l'arrêté du Gouvernement wallon précité, figure à l'annexe 5 du présent arrêté;

- 6° le modèle de l'attestation prévue par l'article 140bis, § 2, 3°, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, visée à l'article 9bis de l'arrêté du Gouvernement wallon précité, figure à l'annexe 6 du présent arrêté;

- 7° le modèle de la déclaration visée à l'article 140quinquies, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 5°, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, visée à l'article 10 de l'arrêté du Gouvernement wallon précité, figure à l'annexe 7 du présent arrêté;

- 8° le modèle de l'attestation visée à l'article 10bis de l'arrêté du Gouvernement wallon précité, figure à l'annexe 8 du présent arrêté.

Art. 2. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

Namur, le 25 janvier 2010.

Annexe 1



Taux réduit des droits de succession, en cas de transmission d'entreprise

Veuillez renvoyer ce formulaire complété, signé et accompagné de ses annexes à :



Service Public de Wallonie

Direction générale de la Fiscalité

Avenue Gouverneur Bovesse 29
5100 Jambes (Namur)

Demande de délivrance de l'attestation pour l'obtention du taux réduit

Base légale¹ :

- Article 60bis du Code des droits de succession
- Arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006 relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprises
- Arrêté ministériel du 25 janvier 2010 portant exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006 relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprises

Pour qui ? Pour quoi ?

Ce formulaire permet de demander la délivrance de l'attestation en vue de l'obtention du taux réduit sur les droits de succession en cas de transmission d'entreprise, en application de l'article 60bis du Code des droits de succession.

Instructions pour l'utilisateur

Vous devez remplir **un formulaire pour chaque entreprise** faisant l'objet de la succession et d'une demande de délivrance d'attestation.

Table des matières

Cadre 1 : Renseignements relatifs à la succession	
Cadre 2 : Renseignements généraux relatifs à l'entreprise transmise (personne physique et personne morale).....	
Cadre 3 : Renseignements relatifs aux filiales de l'entreprise "personne morale" transmise	
Cadre 4 : Travailleurs employés sous contrat de travail par l'entreprise transmise et ses filiales (personne physique et personne morale).....	
Cadre 5 : Indépendants familiaux liés à l'entreprise et à ses filiales (personne physique et personne morale).....	
Cadre 6 : Droits réels sur les titres de l'entreprise "personne morale" transmise	
Cadre 7 : Droits réels sur des créances de l'entreprise "personne morale" transmise	
Cadre 8 : Droits réels sur des biens de l'entreprise "personne physique" transmise.....	
Cadre 9 : Résultat de l'entreprise "personne morale" transmise.....	
Cadre 10 : Liste des annexes et des pièces à joindre.....	
Cadre 11 : Déclaration sur l'honneur et signature	
Cadre 12 : Protection de la vie privée et voies de recours.....	

¹ Le texte coordonné peut être consulté sur le site Wallex contenant la banque de données juridiques de la Région wallonne (<http://wallex.wallonie.be>).

Cadre 1 : Renseignements relatifs à la succession**1.1 : Identification du défunt**

Veillez identifier ci-dessous le défunt pour lequel la déclaration de succession à laquelle sera annexée l'attestation faisant l'objet de la présente demande, sera déposée.

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	/ /		
Lieu de naissance	Commune	Code postal	
Date de décès	/ /		
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

1.2 : Identification du Receveur de l'enregistrement compétent

Veillez identifier ci-dessous le bureau du Receveur de l'enregistrement auprès duquel sera déposée la déclaration de succession.

Bureau			
Adresse		Numéro	Boîte
Commune		Code postal	

1.3 : Identification des continueurs

Veillez identifier ci-dessous tous les continueurs, sollicitant la délivrance de l'attestation d'obtention du taux réduit.

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité			Code postal
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité			Code postal
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité			Code postal
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité			Code postal
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	
Lien de parenté avec le défunt			

1.4 : Identification du mandataire (facultatif)

Existe-t-il un mandataire désigné par le ou les continueurs (identifiés au point 1.3) en qualité d'intermédiaire et auquel toutes significations et communications peuvent être valablement faites par l'administration ?

<input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Non

Si oui, veuillez l'identifier ci-dessous :

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

Téléphone 1	Téléphone 2	Fax
-------------	-------------	-----

Courriel

Cadre 2 : Renseignements généraux relatifs à l'entreprise transmise (personne physique et personne morale)

L'entreprise concernée par la présente demande est constituée en :

Personne physique Personne morale

2.1 Identification de l'entreprise « personne physique »

Numéro d'entreprise : - -

Assujetti à la T.V.A. ? Oui Non

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			

Adresse	Numéro	Boîte
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Commune	Code postal
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Pays

Description succincte des activités :

Activités principales :

2.2 Identification de l'entreprise « personne morale »Numéro d'entreprise : - - Assujetti à la T.V.A. ? Oui Non Dénomination
Enseigne commerciale éventuelle (si différente de la dénomination)
Forme juridique
Adresse du siège social
Numéro
Boîte
Commune
Code postal
Pays
Description succincte des activités :
Activités principales :

Cadre 3 : Renseignements relatifs aux filiales de l'entreprise « personne morale » transmise**3.1 Liste des filiales**

Listez ci-dessous les différentes filiales de l'entreprise transmise.

N°	Dénomination de la filiale

Pour **CHAQUE** filiale de l'entreprise indiquée ci-dessus, veuillez compléter un « **cadre 3.2.** » distinct ci-après, en autant de feuilles séparées que de filiales susmentionnées.

3.2 Filiale(s)

FILIALE n°

Numéro d'entreprise :

 - -

Assujetti à la T.V.A. ?

Oui

Non

Dénomination

Enseigne commerciale éventuelle (si différente de la dénomination)

Forme juridique

Adresse du siège social

Numéro

Boîte

Commune

Code postal

Pays

Description succincte des activités :

Activités principales :

Cadre 4 : Travailleurs employés sous contrat de travail par l'entreprise transmise et ses filiales (personnes physiques et personnes morales)

Veillez déclarer, dans le tableau ci-dessous, les travailleurs employés sous contrat de travail par l'entreprise et ses filiales, visés par l'article 60bis, § 1er bis, 1°, premier tiret, du Code des droits de succession.

Cette déclaration porte sur le nombre de travailleurs engagés dans l'Espace Economique Européen par l'entreprise et ses filiales, sous contrat de travail, exprimé en équivalents temps plein, durant les quatre trimestres précédant celui du décès du défunt; ces quatre trimestres peuvent être remplacés par le dernier exercice clôturé, s'il s'agit d'une entreprise « personne morale » qui a établi un bilan social.

	Temps plein				Temps partiel				Total				
Nombre moyen de travailleurs													(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées													(T)

Si le nombre obtenu dans la colonne « Total » n'est pas un nombre entier, il est arrondi à l'unité inférieure ou supérieure selon que sa première décimale est ou non égale ou supérieure à 5.

Cadre 5 : Indépendants familiaux liés à l'entreprise transmise et à ses filiales (personnes physiques et personnes morales)

Veillez déclarer, dans le tableau ci-dessous, les personnes indépendantes faisant partie de la famille (exploitants et leur conjoint, leur cohabitant légal, leurs parents au premier degré et alliés), liées à l'entreprise et à ses filiales et visées par l'article 60bis, § 1er bis, 1°, deuxième tiret, du Code des droits de succession.

Cette déclaration porte sur le nombre de ces personnes indépendantes, qui constituent la seule main d'œuvre occupée par l'entreprise et ses filiales dans l'Espace Economique Européen, affiliées auprès d'une caisse sociale pour travailleurs indépendants, exprimé en équivalents temps plein, durant les quatre trimestres précédant celui du décès du défunt.

	Temps plein				Temps partiel				Total				
Nombre moyen d'indépendants familiaux													(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées													(T)

Si le nombre obtenu dans la colonne « Total » n'est pas un nombre entier, il est arrondi à l'unité inférieure ou supérieure selon que sa première décimale est ou non égale ou supérieure à 5.

Cadre 6 : Droits réels sur les titres de l'entreprise « personnes morale » transmise

Ce cadre ne concerne que les entreprises « personne morale ».

Veillez indiquer dans les tableaux ci-dessous, la valeur, au jour du décès du défunt, des droits réels sur les titres visés à l'article 60bis, § 1^{er}, 2^o, a), du Code des droits de succession.

Nombre de titres composant le capital social à la date du décès du défunt – valeur de l'ensemble des titres

Nombre	Nature	Valeur

Situation à la date du décès du défunt – nombre de titres en possession du défunt

Nombre	Nature	Valeur

**Situation AVANT le décès du défunt –
Nombre de titres déjà en possession des continuateurs (identifiés au point 1.3)**

Nom	Prénom	Nombre	Nature	Valeur
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				

**Situation APRES le décès du défunt –
Nombre de titres en possession des continuateurs (identifiés au point 1.3)**

Nom	Prénom	Nombre	Nature	Valeur
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				

Cadre 7 : Droits réels sur des créances de l'entreprise « personne morale » transmise

Ce cadre ne concerne que les entreprises « personne morale ».

Veillez indiquer dans les tableaux ci-dessous, la valeur, au jour du décès du défunt, des droits réels sur les créances visées à l'article 60bis, § 1^{er}, 2°, b), du Code des droits de succession.

**Créances du défunt ayant un lien direct avec l'activité exercée
soit par l'entreprise, soit par l'entreprise et ses filiales**

Montant nominal de la créance du défunt	Solde restant dû en principal à la date du décès du défunt

Etat du capital social à la date du décès du défunt

Capital souscrit (à l'exclusion des bénéfices incorporés au capital)	Partie du capital souscrit réellement libéré à la date du décès du défunt	Partie du capital souscrit qui a fait l'objet d'une réduction ou d'un remboursement, dans le chef du défunt, à la date de son décès

Cadre 8 : Droits réels sur des biens de l'entreprise « personne physique » transmise

Ce cadre ne concerne que les entreprises « personne physique ».

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous, la valeur, au jour du décès du défunt, et la liste des droits réels du défunt sur tous les biens de l'entreprise « personne physique » visés à l'article 60bis, § 1^{er}, 1^o, du Code des droits de succession¹.

Valeur, au jour du décès du défunt, et liste des droits réels du défunt sur tous les biens visés à l'article 60bis, § 1^{er}, 1^o, du Code des droits de succession

Bien	Valeur

¹ Le remplissage de ces tableaux peut être remplacé par l'annexe à la présente demande, si elle est suffisamment précise et complète (copie certifiée sincère de la dernière déclaration en matière d'impôt des personnes physiques déposée par le défunt et du tableau des biens d'investissement tenu pour l'établissement de cette déclaration, avec dans ce tableau une mention spécifique désignant les droits réels sur des immeubles affectés partiellement à l'habitation au moment du décès ; déclaration de succession ou son projet).

Il peut également être fait référence de manière globale à cette annexe et à sa valeur totale dans le tableau, complétée ensuite par les biens qui n'y seraient pas mentionnés.

Cadre 9 : Résultat de l'entreprise « personne morale » transmise

Ce cadre ne concerne que les entreprises « personne morale ».

Veillez préciser dans le tableau ci-dessous, la ventilation des produits du compte de résultat de l'entreprise et de ses filiales entre leurs différentes activités.

Exercice comptable en cours à la date du décès du défunt

Activités de l'entreprise et de ses filiales		Produits correspondants
Description des activités principales		
1		
2		
3		
4		
5		
Description des activités accessoires		
1		
2		
3		
4		
5		
Total des produits :		

Exercice comptable de l'année précédant l'année du décès du défunt

Activités de l'entreprise et de ses filiales

Produits
correspondants

Description des activités principales

1		
2		
3		
4		
5		

Description des activités accessoires

1		
2		
3		
4		
5		
Total des produits :		

Exercice comptable de la pénultième année précédant l'année du décès du défunt

Activités de l'entreprise et de ses filiales		Produits correspondants
Description des activités principales		
1		
2		
3		
4		
5		
Description des activités accessoires		
1		
2		
3		
4		
5		
Total des produits :		

Cadre 10 : Liste des annexes et des pièces à joindre**1 Pour les personnes physiques :**

la copie certifiée sincère de la dernière déclaration en matière d'impôt des personnes physiques déposée par le défunt et du tableau des biens d'investissement tenu pour l'établissement de cette déclaration, avec dans ce tableau une mention spécifique désignant les droits réels sur des immeubles affectés partiellement à l'habitation au moment du décès, ainsi que la liste des biens affectés à l'exploitation visée à l'article 60bis, §1er, 1°, du Code des droits de succession, telle qu'elle résulte de la déclaration de succession ou de son projet.

2 Pour les personnes morales :

a) la copie certifiée sincère des comptes annuels de l'entreprise et de ses filiales, en ce compris le bilan social, pour les deux derniers exercices comptables clôturés avant le décès du défunt, établis conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés ou en vertu de la législation applicable au lieu du siège de direction effective de l'entreprise ;

ces comptes annuels de l'entreprise et de ses filiales peuvent être remplacés par leurs comptes consolidés pour les mêmes exercices comptables, lorsque l'entreprise a établi de tels comptes consolidés au sens du Code des sociétés pour ces exercices ;

b) la copie certifiée sincère du registre des titres nominatifs et, le cas échéant, de la liste des présences à la dernière assemblée générale;

c) le cas échéant, la copie certifiée sincère du pacte d'actionariat visé à l'article 60bis, §1erbis, 2°, deuxième tiret, du Code des droits de succession ;

d) lorsque les titres visés à l'article 60bis, § 1^{er}, 2°, du Code des droits de succession, consistent en des certificats se rapportant à des actions, parts bénéficiaires, droits de souscription et parts de l'entreprise pour laquelle l'avantage prévu par l'article 60bis du Code des droits de succession, est sollicité, une attestation signée par un notaire, un réviseur d'entreprise ou un expert-comptable, certifiant que ces certificats remplissent les conditions énumérées à l'article 60bis, § 1erter, b), du Code des droits de succession.

3 Pour tous (personnes physiques ET personnes morales) :

a) dans le cas de la mention de travailleurs salariés au Cadre 4 (application de l'article 60bis, § 1erbis, 1°, premier tiret, du Code des droits de succession) : la copie certifiée sincère des déclarations en matière de sécurité sociale des travailleurs salariés, afférentes aux quatre trimestres précédant celui du décès du défunt, établissant le nombre de travailleurs employés par l'entreprise et ses filiales dans l'Espace Economique Européen, exprimé en équivalents temps plein;

b) dans le cas de la mention d'indépendants familiaux au Cadre 5 (application de l'article 60bis, § 1erbis, 1°, deuxième tiret, du Code des droits de succession) : la copie certifiée sincère des attestations délivrées en matière de sécurité sociale des travailleurs indépendants, afférentes aux quatre trimestres précédant celui du décès du défunt, établissant que les personnes indépendantes visées par cette disposition sont affiliés auprès d'une caisse sociale pour travailleurs indépendants.

Mentionnez ci-dessous les autres pièces que vous avez estimé opportun de joindre à votre demande :

Nombre total de documents joints

Cadre 11 : Déclaration sur l'honneur et signature

Les soussignés affirment avoir pris connaissance qu'ils sont passibles de peines en vertu du chapitre XIII du Code des droits de succession, lorsqu'ils font sciemment et volontairement des déclarations inexactes ou incomplètes à l'occasion de la présente demande.

Les soussignés s'engagent à observer la réglementation en matière de taux réduit sur les droits de succession en cas de transmission d'entreprises et à fournir à l'administration tout renseignement utile relatif à la présente demande.

Date	Nom	Prénom	Signature
/ /			
/ /			
/ /			
/ /			
/ /			
/ /			
/ /			
/ /			

Cadre 12 : Protection de la vie privée et voies de recours

12.1 Que faisons-nous des données à caractère personnel que vous nous confiez ?

Comme le veut la Loi¹, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service Public de Wallonie;
- ces données pourront être transmises au service suivant du Gouvernement wallon : Direction Générale de la Fiscalité;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

12.2 Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la réponse de l'administration wallonne ?

Adressez-vous tout d'abord à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif prévu dans la procédure de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006 relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprise (recours qui sera également mentionné dans la décision prise par l'administration sur la présente demande).



Si votre insatisfaction demeure après ces démarches préalables, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du **Médiateur de la Région wallonne** - 54 rue Lucien Namèche, 5000 Namur.

Courriel : courrier@mediateur.wallonie.be - Site : <http://mediateur.wallonie.be>
Numéro vert : 0800-19199

¹ Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010, portant exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006, relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprises.

Namur, le 25 janvier 2010.

Le Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports,
A. ANTOINE

Annexe 2



Taux réduit des droits de succession, en cas de transmission d'entreprise

Attestation pour l'obtention du taux réduit

La présente attestation est délivrée en vertu de l'article 60bis, § 1er bis, 3°, du Code des droits de succession, relativement à une demande d'octroi du taux réduit prévu à l'article 60bis du Code des droits de succession.

Cette attestation concerne le défunt, les personnes ayant pris la qualité de continuateur au sens de cette disposition et l'entreprise définis aux Cadres 1 et 2 qui suivent.

La décision de l'administration sur cette demande est reprise dans le Cadre 3 qui suit.

Cadre 1 : Renseignements relatifs à la succession

1.1 : Identification du défunt

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	[][] / [][] / [][][][]		
Lieu de naissance	Commune		Code postal [][][][]
Date de décès	[][] / [][] / [][][][]		
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue		Numéro	Boîte
Localité			Code postal [][][][]

1.2 : Identification du Receveur de l'enregistrement compétent

Bureau	[][][][][][][][]		
Adresse		Numéro	Boîte
Commune			Code postal [][][][]

1.3 : Identification des continuateurs

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	
Lien de parenté avec le défunt			

1.4 : Identification du mandataire (facultatif)

Existe-t-il un mandataire désigné par le ou les continueurs (identifiés au point 1.3) en qualité d'intermédiaire et auquel toutes significations et communications peuvent être valablement faites par l'administration ?

Oui

Non

Si oui, le mandataire désigné par les continueurs est le suivant:

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	
Téléphone 1	Téléphone 2	Fax	
Courriel			

Cadre 2 : Renseignements généraux relatifs à l'entreprise transmise (personne physique et personne morale)

L'entreprise concernée par la présente attestation est constituée en :

Personne physique Personne morale

2.1 Identification de l'entreprise « personne physique »

Numéro d'entreprise : - -

Assujetti à la T.V.A. ? Oui Non

M. | Nom | | Prénom |
 Mme | | |

Adresse | | Numéro | | Boîte |

Commune | | Code postal |

Pays |

2.2 Identification de l'entreprise « personne morale »

Numéro d'entreprise : - -

Assujetti à la T.V.A. ? Oui Non

Dénomination |

Enseigne commerciale éventuelle (si différente de la dénomination) |

Forme juridique |

Adresse du siège social | | Numéro | | Boîte |

Commune | | Code postal |

Pays |

Cadre 3 : Décision de l'administration

D'après les informations et documents fournis dans la déclaration de demande d'octroi du taux réduit des droits de succession signée par les continuateurs¹,

1° les conditions requises pour l'octroi de la réduction des droits de succession visée à l'article 60bis, § 1^{er}, du Code des droits de succession, sont remplies conformément à l'article 60bis, § 1^{er} à § 1^{er} quater, du Code des droits de succession.

2° les conditions requises pour l'octroi de la réduction des droits de succession visée à l'article 60bis, § 1^{er}, du Code des droits de succession, ne sont pas remplies par l'immeuble précisé ci-après, pour les raisons suivantes :

- Immeuble concerné :

- Raison (art. 60bis, § 1^{er}, 1°, alinéa 2, du Code des droits de succession):

- Valeur nette pour laquelle la réduction des droits de succession peut être octroyée:€.

3° les conditions requises pour l'octroi de la réduction des droits de succession visée à l'article 60bis, § 1^{er}, du Code des droits de succession, ne sont pas remplies pour les raisons suivantes :

a) Article 60bis, § 1^{er}, 1°, du Code des droits de succession

b) Article 60bis, § 1^{er}, 2°, a), du Code des droits de succession

c) Article 60bis, § 1^{er}, 2°, b), du Code des droits de succession

d) Article 60bis, § 1^{er} bis, 1°, du Code des droits de succession

e) Article 60bis, § 1^{er} bis, 2°, premier tiret, du Code des droits de succession

f) Article 60bis, § 1^{er} bis, 2°, deuxième tiret, du Code des droits de succession

La présente attestation est délivrée le

Au nom du Gouvernement wallon,

Le fonctionnaire délégué.

¹ Biffer la mention inutile.

Avis important

Une réclamation motivée contre la présente décision peut être adressée sous pli recommandé dans un délai de 30 jours à dater de la notification de la présente attestation auprès du **Service Public de Wallonie**, Direction générale de la Fiscalité, Avenue Gouverneur Bovesse 29 à 5100 Jambes (Namur).

Dans un délai de six mois, le **Ministre** ayant les Finances dans ses attributions notifie sa décision.

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010, portant exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006, relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprises.

Namur, le 25 janvier 2010.

Le Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports,

A. ANTOINE

Annexe 3



Taux réduit des droits de succession, en cas de transmission d'entreprise

Veuillez renvoyer ce formulaire complété, signé et accompagné de ses annexes à :



Service Public de Wallonie

Direction générale de la Fiscalité

Avenue Gouverneur Bovesse 29

5100 Jambes (Namur)

Déclaration de maintien des conditions d'application du taux réduit

Base légale¹ :

- Article 60bis du Code des droits de succession
- Arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006 relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprises
- Arrêté ministériel du 25 janvier 2010 portant exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006 relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprises

Pour qui ? Pour quoi ?

Ce formulaire permet de demander la délivrance de l'attestation en vue du maintien du taux réduit sur les droits de succession en cas de transmission d'entreprise, en application de l'article 60bis du Code des droits de succession, à l'issue de la période de cinq ans après le décès du défunt.

Instructions pour l'utilisateur

Vous devez remplir **un formulaire pour chaque entreprise** faisant l'objet de la succession et d'une demande de délivrance d'attestation.

Table des matières

Cadre 1 : Renseignements relatifs à la succession	
Cadre 2 : Renseignements généraux relatifs à l'entreprise transmise (personne physique et personne morale).....	
Cadre 3 : Renseignements relatifs aux filiales de l'entreprise "personne morale" transmise	
Cadre 4 : Travailleurs employés sous contrat de travail par l'entreprise transmise et ses filiales (personne physique et personne morale).....	
Cadre 5 : Indépendants familiaux liés à l'entreprise et à ses filiales (personne physique et personne morale).....	
Cadre 6 : Droits réels sur les titres de l'entreprise "personne morale" transmise	
Cadre 7 : Droits réels sur des biens de l'entreprise "personne physique" transmise.....	
Cadre 8 : Liste des annexes et des pièces à joindre.....	
Cadre 9 : Déclaration sur l'honneur et signature	
Cadre 10 : Protection de la vie privée et voies de recours	

¹ Le texte coordonné peut être consulté sur le site Wallex contenant la banque de données juridiques de la Région wallonne (<http://wallex.wallonie.be>).

Cadre 1 : Renseignements relatifs à la succession

La présente demande de maintien du taux réduit du droit de succession est relative à la transmission d'une entreprise concernée par l'attestation d'octroi de ce taux réduit, délivrée aux continueurs :

en date du / /
portant le n° de dossier

1.1 : Identification du défunt

Veillez identifier ci-dessous le défunt pour la succession duquel la présente demande de maintien du taux réduit sera déposée.

M. Mme | Nom | Prénom

Date de naissance / /
Lieu de naissance Commune Code postal
Date de décès / /

Domicilié(e) en dernier lieu à
Rue Numéro Boîte
Localité Code postal

1.2 : Identification du Receveur de l'enregistrement compétent

Veillez identifier ci-dessous le bureau du Receveur de l'enregistrement auprès duquel la déclaration de succession a été déposée en vertu de l'article 38 du Code des droits de succession.

Bureau
Adresse Numéro Boîte
Commune Code postal

1.3 : Identification des continuateurs

Veillez identifier ci-dessous tous les continuateurs, ayant sollicité la délivrance de l'attestation d'obtention du taux réduit.

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité			Code postal
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité			Code postal
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité			Code postal
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité			Code postal
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	
Lien de parenté avec le défunt			

1.4 : Identification du mandataire (facultatif)

Existe-t-il un mandataire désigné par le ou les continueurs (identifiés au point 1.3) en qualité d'intermédiaire et auquel toutes significations et communications peuvent être valablement faites par l'administration ?

Oui

Non

Si oui, veuillez l'identifier ci-dessous :

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

Téléphone 1

Téléphone 2

Fax

Courriel

Cadre 2 : Renseignements généraux relatifs à l'entreprise transmise (personne physique et personne morale)

L'entreprise concernée par la présente demande est constituée en :

Personne physique Personne morale

2.1 Identification de l'entreprise « personne physique »

Numéro d'entreprise : - -

Assujetti à la T.V.A. ? Oui Non

M. Mme | Nom | Prénom

Adresse | Numéro | Boîte

Commune | Code postal

Pays

Description succincte des activités :

Au moment du décès du défunt	A l'issue de la période de cinq ans suivant la date du décès du défunt

Activités principales :

Au moment du décès du défunt	A l'issue de la période de cinq ans suivant la date du décès du défunt

2.2 Identification de l'entreprise « personne morale »Numéro d'entreprise : - - Assujetti à la T.V.A. ? Oui Non Dénomination
Enseigne commerciale éventuelle (si différente de la dénomination)
Forme juridique
Adresse du siège social
Numéro
Boîte
Commune
Code postal
Pays

Description succincte des activités :

Au moment du décès du défunt

A l'issue de la période de cinq ans suivant la date du
décès du défunt

--	--

Activités principales :

Au moment du décès du défunt

A l'issue de la période de cinq ans suivant la date du
décès du défunt

--	--

Cadre 3 : Renseignements relatifs aux filiales de l'entreprise « personne morale » transmise

3.1 Liste des filiales

Listez ci-dessous les différentes filiales de l'entreprise transmise, figurant dans les comptes de l'entreprise au cours de la période de cinq ans suivant la date du décès du défunt.

N°	Dénomination de la filiale	Eventuellement, période de détention de la filiale (si la filiale n'a pas été détenue au cours de l'entièreté de la période de cinq ans suivant la date du décès du défunt)
		Du/...../..... au/...../.....
		Du/...../..... au/...../.....
		Du/...../..... au/...../.....
		Du/...../..... au/...../.....
		Du/...../..... au/...../.....
		Du/...../..... au/...../.....
		Du/...../..... au/...../.....

Pour **CHAQUE** filiale de l'entreprise indiquée ci-dessus, veuillez compléter un « cadre 3.2. » distinct ci-après, en autant de feuilles séparées que de filiales susmentionnées.

3.2 Filiale(s)

FILIALE n°

Numéro d'entreprise : - - Assujetti à la T.V.A. ? Oui Non

Eventuellement, période de détention de la filiale (si la filiale n'a pas été détenue au cours de l'entièreté de la période de cinq ans suivant la date du décès du défunt)

Du/...../..... au/...../.....

Dénomination

Enseigne commerciale éventuelle (si différente de la dénomination)

Forme juridique

Adresse du siège social

Numéro

Boîte

Commune

Code postal

Pays

Description succincte des activités :

Au moment du décès du défunt

A l'issue de la période de cinq ans suivant la date du décès du défunt

Activités principales :

Au moment du décès du défunt

A l'issue de la période de cinq ans suivant la date du décès du défunt

Cadre 4 : Travailleurs employés sous contrat de travail par l'entreprise transmise et ses filiales (personnes physiques et personnes morales)

Veillez déclarer, dans les tableaux ci-dessous, les travailleurs employés sous contrat de travail par l'entreprise et ses filiales, visés par l'article 60bis, § 1erbis, 1°, premier tiret, du Code des droits de succession, pendant les cinq années à partir du trimestre du décès du défunt.

Cette déclaration porte sur le nombre de travailleurs engagés dans l'Espace Economique Européen par l'entreprise et ses filiales, sous contrat de travail, exprimé en équivalents temps plein, pour les cinq premières années à compter du trimestre du décès du défunt ; ces cinq années peuvent être remplacées par les cinq exercices clôturés, s'il s'agit d'une entreprise « personne morale » qui a établi un bilan social.

ANNEE 1

	Temps plein	Temps partiel	Total	
Nombre moyen de travailleurs	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(T)

ANNEE 2

	Temps plein	Temps partiel	Total	
Nombre moyen de travailleurs	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(T)

ANNEE 3

	Temps plein	Temps partiel	Total	
Nombre moyen de travailleurs	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(T)

ANNEE 4

	Temps plein	Temps partiel	Total	
Nombre moyen de travailleurs	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(T)

ANNEE 5

	Temps plein	Temps partiel	Total	
Nombre moyen de travailleurs	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(T)

MOYENNE DES CINQ ANS¹

	Temps plein	Temps partiel	Total	
Nombre moyen de travailleurs	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(T)

Si le nombre obtenu dans la colonne « Total » des tableaux qui précède n'est pas un nombre entier, il est arrondi à l'unité inférieure ou supérieure selon que sa première décimale est ou non égale ou supérieure à 5.

¹ Nombre total de chacune des rubriques des tableaux précédents pour les cinq ans, divisé par cinq.

Cadre 5 : Indépendants familiaux liés à l'entreprise transmise et à ses filiales (personnes physiques et personnes morales)

Veillez déclarer, dans les tableaux ci-dessous, les personnes indépendantes faisant partie de la famille (exploitants et leur conjoint, leur cohabitant légal, leurs parents au premier degré et alliés), liées à l'entreprise et à ses filiales et visées par l'article 60bis, § 1er bis, 1°, deuxième tiret, du Code des droits de succession, pendant les cinq années à partir du trimestre du décès du défunt.

Cette déclaration porte sur le nombre des personnes indépendantes visées par cette disposition, qui constituent la seule main d'œuvre occupée par l'entreprise et ses filiales dans l'Espace Economique Européen, affiliés auprès d'une caisse sociale pour travailleurs indépendants, exprimé en équivalents temps plein, pour les cinq premières années à compter du trimestre du décès du défunt.

ANNEE 1

	Temps plein	Temps partiel	Total	
Nombre moyen d'indépendants familiaux	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(T)

ANNEE 2

	Temps plein	Temps partiel	Total	
Nombre moyen d'indépendants familiaux	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(T)

ANNEE 3

	Temps plein	Temps partiel	Total	
Nombre moyen d'indépendants familiaux	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(T)

ANNEE 4

	Temps plein	Temps partiel	Total	
Nombre moyen d'indépendants familiaux	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(T)

ANNEE 5

	Temps plein	Temps partiel	Total	
Nombre moyen d'indépendants familiaux				(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées				(T)

MOYENNE DES CINQ ANS¹

	Temps plein	Temps partiel	Total	
Nombre moyen de travailleurs				(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées				(T)

Si le nombre obtenu dans la colonne « Total » des tableaux qui précède n'est pas un nombre entier, il est arrondi à l'unité inférieure ou supérieure selon que sa première décimale est ou non égale ou supérieure à 5.

¹ Nombre total de chacune des rubriques des tableaux précédents pour les cinq ans, divisé par cinq.

Cadre 6 : Droits réels sur les titres de l'entreprise « personnes morale » transmise

Ce cadre ne concerne que les entreprises « personne morale ».

Veillez indiquer dans les tableaux ci-dessous, la valeur, à l'issue de la période de cinq ans suivant la date du décès du défunt, des droits réels sur les titres visés à l'article 60bis, § 1^{er}, 2^o, a), du Code des droits de succession.

Nombre de titres composant le capital social à l'issue de la période de cinq ans suivant la date du décès du défunt – valeur de l'ensemble des titres

Nombre	Nature	Valeur

**Situation à l'issue de la période de cinq ans suivant la date du décès du défunt –
Nombre de titres en possession des continuateurs (identifiés au point 1.3)**

	Nom	Prénom	Nombre	Nature	Valeur
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					

Cadre 7 : Droits réels sur des biens de l'entreprise « personne physique » transmise

Ce cadre ne concerne que les entreprises « personne physique ».

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous, la valeur, à l'issue de la période de cinq ans suivant la date du décès du défunt, et la liste des droits réels du défunt sur tous les biens de l'entreprise « personne physique » visés à l'article 60bis, § 1^{er}, 1^o, du Code des droits de succession¹.

Valeur, à l'issue de la période de cinq ans suivant la date du décès du défunt, et liste des droits réels du défunt sur tous les biens visés à l'article 60bis, § 1er, 1°, du Code des droits de succession

Bien	Valeur

¹ Le remplissage de ces tableaux peut être remplacé par l'annexe à la présente demande, si elle est suffisamment précise et complète (copie certifiée sincère des déclarations en matière d'impôt des personnes physiques déposée par chaque continuateur pendant la période de cinq ans suivant la date du décès du défunt, et des tableaux des biens d'investissement tenus pour l'établissement de ces déclarations, avec dans ces tableaux une mention spécifique désignant les droits réels sur des immeubles affectés à l'habitation totalement ou dans une mesure autre que celle déclarée dans la demande d'attestation d'octroi du taux réduit).

Il peut également être fait référence de manière globale à cette annexe et à sa valeur totale dans le tableau, complétée ensuite par les biens qui n'y seraient pas mentionnés.

Cadre 8 : Liste des annexes et des pièces à joindre**1 Pour les personnes physiques :**

la copie certifiée sincère des déclarations en matière d'impôt des personnes physiques déposées par chaque continuateur pendant la période de cinq ans visée à l'article 60bis, § 3, alinéa 1er, 1° à 3°, du Code des droits de succession, et des tableaux des biens d'investissement tenus pour l'établissement de ces déclarations, avec dans ces tableaux une mention spécifique désignant les immeubles auxquels le taux réduit a été appliqué, même partiellement, mais qui ont été depuis lors affectés à l'habitation totalement ou dans une mesure autre que celle déclarée dans la demande d'attestation d'octroi du taux réduit.

2 Pour les personnes morales :

la copie certifiée sincère des comptes annuels de l'entreprise et de ses filiales, en ce compris le bilan social, pour les exercices comptables clôturés pendant la période de cinq ans visée à l'article 60bis, § 3, alinéa 1er, 1° à 3°, du Code des droits de succession, établis conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés ou en vertu de la législation applicable au lieu du siège de direction effective de l'entreprise ;

ces comptes annuels de l'entreprise et de ses filiales peuvent être remplacés par leurs comptes consolidés pour les mêmes exercices comptables, lorsque l'entreprise a établi de tels comptes consolidés au sens du Code des sociétés pour ces exercices.

3 Pour tous (personnes physiques ET personnes morales):

a) dans le cas de la mention de travailleurs salariés au Cadre 4 : la copie certifiée sincère des déclarations en matière de sécurité sociale des travailleurs salariés, afférentes aux cinq années à partir du trimestre du décès du défunt, établissant le nombre de travailleurs employés par l'entreprise et ses filiales dans l'Espace Economique Européen, exprimé en équivalents temps plein;

b) dans le cas de la mention d'indépendants familiaux au Cadre 5 : la copie certifiée sincère des attestations délivrées en matière de sécurité sociale des travailleurs indépendants, afférentes aux cinq années à partir du trimestre du décès du défunt, établissant les périodes durant lesquelles les personnes indépendantes visées par cette disposition ont été affiliées auprès d'une caisse sociale pour travailleurs indépendants.

Mentionnez ci-dessous les autres pièces que vous avez estimé opportun de joindre à votre demande :

Nombre total de documents joints

Cadre 10 : Protection de la vie privée**12.1 Que faisons-nous des données à caractère personnel que vous nous confiez ?**

Comme le veut la Loi¹, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service Public de Wallonie;
- ces données pourront être transmises au service suivant du Gouvernement wallon : Direction Générale de la Fiscalité;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

12.2 Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la réponse de l'administration wallonne ?

Adressez-vous tout d'abord à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif prévu dans la procédure de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006 relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprise (recours qui sera également mentionné dans la décision prise par l'administration sur la présente demande).



Si votre insatisfaction demeure après ces démarches préalables, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du **Médiateur de la Région wallonne** - 54 rue Lucien Namèche, 5000 Namur.

Courriel : courrier@mediateur.wallonie.be - Site : <http://mediateur.wallonie.be>
Numéro vert : 0800-19199

¹ Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010, portant exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006, relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprises.

Namur, le 25 janvier 2010.

Le Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports,
A. ANTOINE

Annexe 4



Taux réduit des droits de succession, en cas de transmission d'entreprise

Attestation de maintien du taux réduit

La présente attestation est délivrée en vertu de l'article 60bis, § 3, alinéa 1^{er}, 4^o, du Code des droits de succession, relativement à une demande de maintien du taux réduit prévu à l'article 60bis du Code des droits de succession, à l'issue de la période de cinq ans suivant la date du décès du défunt.

Cette attestation concerne le défunt, les personnes ayant pris la qualité de continuateur au sens de cette disposition et l'entreprise définis aux Cadres 1 et 2 qui suivent.

La décision de l'administration sur cette demande de maintien est reprise dans le Cadre 3 qui suit.

Cadre 1 : Renseignements relatifs à la succession

La présente attestation de maintien du taux réduit du droit de succession est relative à la transmission d'une entreprise concernée par l'attestation d'octroi de ce taux réduit, délivrée aux continuateurs :

en date du / /

portant le n° de dossier

1.1 : Identification du défunt

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>		
Lieu de naissance	Commune	Code postal	
		<input type="text"/>	
Date de décès	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>		
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue		Numéro	Boîte
<input type="text"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Localité		Code postal	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	

1.2 : Identification du Releveur de l'enregistrement compétent

Bureau			
Adresse	Numéro	Boîte	
Commune		Code postal	

1.3 : Identification des continuateurs

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue	Numéro	Boîte	
Localité		Code postal	
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue	Numéro	Boîte	
Localité		Code postal	
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue	Numéro	Boîte	
Localité		Code postal	
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	
Lien de parenté avec le défunt			

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	
Lien de parenté avec le défunt			

1.4 : Identification du mandataire (facultatif)

Existe-t-il un mandataire désigné par le ou les continueurs (identifiés au point 1.3) en qualité d'intermédiaire et auquel toutes significations et communications peuvent être valablement faites par l'administration ?

Oui

Non

Si oui, le mandataire désigné par les continueurs est le suivant:

M. Nom Prénom

Mme

Rue Numéro Boîte

Localité Code postal

Téléphone 1 Téléphone 2 Fax

Courriel

Cadre 2 : Renseignements généraux relatifs à l'entreprise transmise (personne physique et personne morale)

L'entreprise concernée par la présente attestation de maintien est constituée en :

Personne physique Personne morale

2.1 Identification de l'entreprise « personne physique »

Numéro d'entreprise : - -

Assujetti à la T.V.A. ? Oui Non

M. Nom Prénom

Mme

Adresse Numéro Boîte

Commune Code postal

Pays

2.2 Identification de l'entreprise « personne morale »Numéro d'entreprise : - - Assujetti à la T.V.A. ? Oui Non Dénomination
Enseigne commerciale éventuelle (si différente de la dénomination)
Forme juridique
Adresse du siège social
Numéro
Boîte
Commune
Code postal
Pays

Cadre 3 : Décision de l'administration

D'après les informations et documents fournis dans la déclaration de demande de maintien du taux réduit des droits de succession signée par les continuatours¹,

1° les conditions requises pour le maintien de la réduction des droits de succession visée à l'article 60bis, § 1^{er}, du Code des droits de succession, sont remplies conformément à l'article 60bis, § 3, du Code des droits de succession.

2° les conditions requises pour le maintien de la réduction des droits de succession visée à l'article 60bis, § 1^{er}, du Code des droits de succession, ne sont pas remplies par l'immeuble précisé ci-après, pour les raisons suivantes :

- Immeuble concerné :

- Raison (art. 60bis, § 3, alinéa 2, du Code des droits de succession):

- Valeur nette pour laquelle la réduction des droits de succession peut être maintenue :€.

3° les conditions requises pour le maintien de la réduction des droits de succession visée à l'article 60bis, § 1^{er}, du Code des droits de succession, ne sont pas remplies pour les raisons suivantes :

a) Article 60bis, § 3, alinéa 1er, 1°, du Code des droits de succession :

b) Article 60bis, § 3, alinéa 1er, 2°, du Code des droits de succession :

c) Article 60bis, § 3, alinéa 1er, 3°, du Code des droits de succession :

La présente attestation est délivrée le

Au nom du Gouvernement wallon,

Le fonctionnaire délégué.

Avis important

Une réclamation motivée contre la présente décision peut être adressée sous pli recommandé dans un délai de 30 jours à dater de la notification de la présente attestation auprès du **Service Public de Wallonie**, Direction générale de la Fiscalité, Avenue Gouverneur Bovesse 29 à 5100 Jambes (Namur).

Dans un délai de six mois, le Ministre ayant les Finances dans ses attributions notifie sa décision.

¹ Biffer la mention inutile.

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010, portant exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006, relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprises.

Namur, le 25 janvier 2010.

Le Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports,
A. ANTOINE

Annexe 5



Taux réduit des droits de donation, en cas de transmission d'entreprise

Veuillez renvoyer ce formulaire complété, signé et accompagné de ses annexes à :



Service Public de Wallonie

Direction générale de la Fiscalité

Avenue Gouverneur Bovesse 29
5100 Jambes (Namur)

Demande de délivrance de l'attestation pour l'obtention du taux réduit

Base légale¹ :

- Article 140bis du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe
- Arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006 relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprises
- Arrêté ministériel du 25 janvier 2010 portant exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006 relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprises

Pour qui ? Pour quoi ?

Ce formulaire permet de demander la délivrance de l'attestation en vue de l'obtention du taux réduit sur les droits de donation en cas de transmission d'entreprise, en application de l'article 140bis du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe.

Instructions pour l'utilisateur

Vous devez remplir **un formulaire pour chaque entreprise** faisant l'objet d'une donation et d'une demande de délivrance d'attestation.

De même, en principe, chaque donataire dépose **un formulaire pour la donation de cette entreprise qui le concerne** (même si, dans le même acte, il y a plusieurs donateurs qui lui transmettent tout ou partie de cette entreprise); toutefois, lorsque l'acte concerne plusieurs donataires qui entendent prendre la qualité de continuateur, ces derniers peuvent déposer une déclaration commune signée par chacun d'eux.

Table des matières

Cadre 1 : Renseignements relatifs à la donation.....
Cadre 2 : Renseignements généraux relatifs à l'entreprise transmise (personne physique et personne morale).....
Cadre 3 : Renseignements relatifs aux filiales de l'entreprise "personne morale" transmise
Cadre 4 : Travailleurs employés sous contrat de travail par l'entreprise transmise et ses filiales (personne physique et personne morale).....
Cadre 5 : Indépendants familiaux liés à l'entreprise et à ses filiales (personne physique et personne morale).....
Cadre 6 : Droits réels sur les titres de l'entreprise "personne morale" transmise
Cadre 7 : Droits réels sur des créances de l'entreprise "personne morale" transmise
Cadre 8 : Droits réels sur des biens de l'entreprise "personne physique" transmise.....
Cadre 9 : Résultat de l'entreprise "personne morale" transmise.....
Cadre 10 : Liste des annexes et des pièces à joindre.....
Cadre 11 : Déclaration sur l'honneur et signature
Cadre 12 : Protection de la vie privée et voies de recours.....

¹ Le texte coordonné peut être consulté sur le site Wallex contenant la banque de données juridiques de la Région wallonne (<http://wallex.wallonie.be>).

Cadre 1 : Renseignements relatifs à la donation

1.1 : Identification du (ou des) donateur(s)

Veillez identifier ci-dessous le (ou les) donateur(s) de la donation pour laquelle est demandée l'obtention du taux réduit et pour laquelle l'acte de donation à laquelle sera annexée l'attestation faisant l'objet de la présente demande, sera enregistré.

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	/ /		
Lieu de naissance	Commune	Code postal	
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue	Numéro		Boîte
Localité	Code postal		

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	/ /		
Lieu de naissance	Commune	Code postal	
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue	Numéro		Boîte
Localité	Code postal		

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	/ /		
Lieu de naissance	Commune	Code postal	
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue	Numéro		Boîte
Localité	Code postal		

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	/ /		
Lieu de naissance	Commune	Code postal	
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue	Numéro		Boîte
Localité	Code postal		

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	/ /		
Lieu de naissance	Commune	Code postal	
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue	Numéro		Boîte
Localité	Code postal		

1.2 : Identification du Receveur de l'enregistrement compétent

Veillez identifier ci-dessous le bureau du Receveur de l'enregistrement auprès duquel sera enregistré l'acte de donation.

Bureau			
Adresse	Numéro		Boîte
Commune	Code postal		

1.3 : Identification des continueurs

Veillez identifier ci-dessous tous les continueurs, sollicitant la délivrance de l'attestation d'obtention du taux réduit.

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

1.4 : Identification du mandataire (facultatif)

Existe-t-il un mandataire désigné par le ou les continueurs (identifiés au point 1.3) en qualité d'intermédiaire et auquel toutes significations et communications peuvent être valablement faites par l'administration ?

<input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Non

Si oui, veuillez l'identifier ci-dessous :

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

Téléphone 1	Téléphone 2	Fax
-------------	-------------	-----

Courriel

Cadre 2 : Renseignements généraux relatifs à l'entreprise transmise (personne physique et personne morale)

L'entreprise concernée par la présente demande est constituée en :

Personne physique Personne morale

2.1 Identification de l'entreprise « personne physique »

Numéro d'entreprise : - -

Assujetti à la T.V.A. ? Oui Non

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			

Adresse	Numéro	Boîte
Commune	Code postal	
Pays		

Description succincte des activités :

Activités principales :

2.2 Identification de l'entreprise « personne morale »Numéro d'entreprise : - - Assujetti à la T.V.A. ? Oui Non Dénomination
Enseigne commerciale éventuelle (si différente de la dénomination)
Forme juridique
Adresse du siège social
Numéro
Boîte
Commune
Code postal
Pays
Description succincte des activités :
Activités principales :

Cadre 3 : Renseignements relatifs aux filiales de l'entreprise « personne morale » transmise**3.1 Liste des filiales**

Listez ci-dessous les différentes filiales de l'entreprise transmise.

N°	Dénomination de la filiale

Pour **CHAQUE** filiale de l'entreprise indiquée ci-dessus, veuillez compléter un « **cadre 3.2.** » distinct ci-après, en autant de feuilles séparées que de filiales susmentionnées.

3.2 Filiale(s)

FILIALE n°

Numéro d'entreprise :

 - -

Assujetti à la T.V.A. ?

Oui

Non

Dénomination

Enseigne commerciale éventuelle (si différente de la dénomination)

Forme juridique

Adresse du siège social

Numéro

Boîte

Commune

Code postal

Pays

Description succincte des activités :

Activités principales :

Cadre 4 : Travailleurs employés sous contrat de travail par l'entreprise transmise et ses filiales (personnes physiques et personnes morales)

Veillez déclarer, dans le tableau ci-dessous, les travailleurs employés sous contrat de travail par l'entreprise et ses filiales, visés par l'article 140bis, § 2, 1°, premier tiret, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe.

Cette déclaration porte sur le nombre de travailleurs engagés dans l'Espace Economique Européen par l'entreprise et ses filiales, sous contrat de travail, exprimé en équivalent temps plein, durant les quatre trimestres précédant celui de l'acte authentique de la donation; ces quatre trimestres peuvent être remplacés par le dernier exercice clôturé, s'il s'agit d'une entreprise « personne morale » qui a établi un bilan social.

	Temps plein				Temps partiel				Total				
Nombre moyen de travailleurs													(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées													(T)

Si le nombre obtenu dans la colonne « Total » n'est pas un nombre entier, il est arrondi à l'unité inférieure ou supérieure selon que sa première décimale est ou non égale ou supérieure à 5.

Cadre 5 : Indépendants familiaux liés à l'entreprise transmise et à ses filiales (personnes physiques et personnes morales)

Veillez déclarer, dans le tableau ci-dessous, les personnes indépendantes faisant partie de la famille (exploitants et leur conjoint, leur cohabitant légal, leurs parents au premier degré et alliés), liées à l'entreprise et à ses filiales et visées par l'article 140bis, § 2, 1°, deuxième tiret, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe.

Cette déclaration porte sur le nombre des personnes indépendantes visées par cette disposition, qui constituent la seule main d'œuvre occupée par l'entreprise et ses filiales dans l'Espace Economique Européen, affiliés auprès d'une caisse sociale pour travailleurs indépendants, exprimé en équivalent temps plein, durant les quatre trimestres précédant celui de l'acte authentique de la donation.

	Temps plein				Temps partiel				Total				
Nombre moyen d'indépendants familiaux													(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées													(T)

Si le nombre obtenu dans la colonne « Total » n'est pas un nombre entier, il est arrondi à l'unité inférieure ou supérieure selon que sa première décimale est ou non égale ou supérieure à 5.

Cadre 6 : Droits réels sur les titres de l'entreprise « personnes morale » transmise

Ce cadre ne concerne que les entreprises « personne morale ».

Veillez indiquer dans les tableaux ci-dessous, la valeur, au jour de l'acte authentique de donation, des droits réels sur les titres visés à l'article 140bis, § 1^{er}, 2^o, a), du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe.

Nombre de titres composant le capital social à la date de l'acte authentique de donation – valeur de l'ensemble des titres

Nombre	Nature	Valeur

Situation avant la date de l'acte authentique de donation – nombre de titres en possession du (ou des) donateur(s)

Nombre	Nature	Valeur

**Situation AVANT la date de l'acte authentique de donation –
Nombre de titres déjà en possession du (ou des) continuateur(s) (identifiés au point 1.3)**

Nom	Prénom	Nombre	Nature	Valeur
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				

**Situation APRES l'acte authentique de donation –
Nombre de titres en possession du (ou des) continuateur(s) (identifiés au point 1.3)**

Nom	Prénom	Nombre	Nature	Valeur
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				

Cadre 7 : Droits réels sur des créances de l'entreprise « personne morale » transmise

Ce cadre ne concerne que les entreprises « personne morale ».

Veillez indiquer dans les tableaux ci-dessous, la valeur, au jour de l'acte authentique de donation, des droits réels sur les créances visées à l'article 140bis, § 1^{er}, 2^o, b), du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe.

Créances du (ou des) donateur(s) ayant un lien direct avec l'activité exercée soit par l'entreprise, soit par l'entreprise et ses filiales

Montant nominal de la créance du (ou des) donateur(s)	Solde restant dû en principal à la date de l'acte authentique de donation

Etat du capital social à la date de l'acte authentique de donation

Capital souscrit (à l'exclusion des bénéfices incorporés au capital)	Partie du capital souscrit réellement libéré à la date de l'acte authentique de donation	Partie du capital souscrit qui a fait l'objet d'une réduction ou d'un remboursement, dans le chef du (ou des) donateur(s), à la date de l'acte authentique de donation

Cadre 8 : Droits réels sur des biens de l'entreprise « personne physique » transmise

Ce cadre ne concerne que les entreprises « personne physique ».

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous, la valeur, au jour de l'acte authentique de donation, et la liste des droits réels du (ou des) donateur(s) sur tous les biens de l'entreprise « personne physique » visés à l'article 140bis, § 1^{er}, 1^o, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe ¹.

Valeur, au jour de l'acte authentique de donation, et liste des droits réels du (ou des) donateur(s) sur tous les biens visés à l'article 140bis, § 1^{er}, 1^o, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe

Bien	Valeur

¹ Le remplissage de ces tableaux peut être remplacé par l'annexe à la présente demande, si elle est suffisamment précise et complète (copie certifiée sincère de la dernière déclaration en matière d'impôt des personnes physiques déposée par le (ou les) donateur(s) et du tableau des biens d'investissement tenu pour l'établissement de cette déclaration, avec dans ce tableau une mention spécifique désignant les droits réels sur des immeubles affectés partiellement à l'habitation au moment de l'acte authentique de donation, ainsi que la liste des biens affectés à l'exploitation visée à l'article 140bis, §1er, 1^o, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, telle de l'inventaire des biens donnés utilisés pour l'établissement de l'acte authentique de donation ou de son projet).

Il peut également être fait référence de manière globale à cette annexe et à sa valeur totale dans le tableau, complété ensuite par les biens qui n'y seraient pas mentionnés.

Cadre 9 : Résultat de l'entreprise « personne morale » transmise

Ce cadre ne concerne que les entreprises « personne morale ».

Veillez préciser dans le tableau ci-dessous, la ventilation des produits du compte de résultat de l'entreprise et de ses filiales entre leurs différentes activités.

Exercice comptable en cours à la date de l'acte authentique de donation

Activités de l'entreprise et de ses filiales		Produits correspondants
Description des activités principales		
1		
2		
3		
4		
5		
Description des activités accessoires		
1		
2		
3		
4		
5		
Total des produits :		

Exercice comptable de l'année précédant l'année de l'acte authentique de donation

Activités de l'entreprise et de ses filiales		Produits correspondants
Description des activités principales		
1		
2		
3		
4		
5		
Description des activités accessoires		
1		
2		
3		
4		
5		
Total des produits :		

Exercice comptable de la pénultième année précédant l'année de l'acte authentique de donation

Activités de l'entreprise et de ses filiales		Produits correspondants
Description des activités principales		
1		
2		
3		
4		
5		
Description des activités accessoires		
1		
2		
3		
4		
5		
Total des produits :		

Cadre 10 : Liste des annexes et des pièces à joindre**1 Pour les personnes physiques :**

la copie certifiée sincère de la dernière déclaration en matière d'impôt des personnes physiques déposée par le (ou les) donateur(s) et du tableau des biens d'investissement tenu pour l'établissement de cette déclaration, avec dans ce tableau une mention spécifique désignant les droits réels sur des immeubles affectés partiellement à l'habitation au moment de l'acte authentique de donation, ainsi que la liste des biens affectés à l'exploitation visée à l'article 140bis, §1er, 1°, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, telle de l'inventaire des biens donnés utilisés pour l'établissement de l'acte authentique de donation ou de son projet.

2 Pour les personnes morales :

a) la copie certifiée sincère des comptes annuels de l'entreprise et de ses filiales, en ce compris le bilan social, pour les deux derniers exercices comptables clôturés avant l'acte authentique de donation, établis conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés ou en vertu de la législation applicable au lieu du siège de direction effective de l'entreprise;

ces comptes annuels de l'entreprise et de ses filiales peuvent être remplacés par leurs comptes consolidés pour les mêmes exercices comptables, lorsque l'entreprise a établi de tels comptes consolidés au sens du Code des sociétés pour ces exercices;

b) la copie certifiée sincère du registre des titres nominatifs et, le cas échéant, de la liste des présences à la dernière assemblée générale;

c) le cas échéant, la copie certifiée sincère du pacte d'actionariat visé à l'article 140bis, § 2, 2°, deuxième tiret, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe;

d) lorsque les titres visés à l'article 140bis, § 1er, 2°, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, consistent en des certificats se rapportant à des actions, parts bénéficiaires, droits de souscription et parts de l'entreprise pour laquelle l'avantage prévu par l'article 140bis du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, est sollicité, une attestation signée par un notaire, un réviseur d'entreprise ou un expert-comptable, certifiant que ces certificats remplissent les conditions énumérées à l'article 140bis, § 3, b), du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe.

3 Pour tous (personnes physiques ET personnes morales):

a) dans le cas de la mention de travailleurs salariés au Cadre 4 (application de l'article 140bis, § 2, 1°, premier tiret, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe) : la copie certifiée sincère des déclarations en matière de sécurité sociale des travailleurs salariés, afférentes aux quatre trimestres précédant celui de l'acte authentique de donation, établissant le nombre de travailleurs employés par l'entreprise et ses filiales dans l'Espace Economique Européen, exprimé en équivalents temps plein;

b) dans le cas de la mention d'indépendants familiaux au Cadre 5 (application de l'article 140bis, § 2, 1°, deuxième tiret, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe) : la copie certifiée sincère des attestations délivrées en matière de sécurité sociale des travailleurs indépendants, afférentes aux quatre trimestres précédant celui de l'acte authentique de donation, établissant que les personnes indépendantes visées par cette disposition sont affiliés auprès d'une caisse sociale pour travailleurs indépendants.

Mentionnez ci-dessous les autres pièces que vous avez estimé opportun de joindre à votre demande :

Nombre total de documents joints

Cadre 11 : Déclaration sur l'honneur et signature

Les soussignés affirment avoir pris connaissance qu'ils sont passibles de peines en vertu de l'article 202 du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, lorsqu'ils font sciemment et volontairement des déclarations inexactes ou incomplètes à l'occasion de la présente demande.

Les soussignés s'engagent à observer la réglementation en matière de taux réduit sur les droits de donation en cas de transmission d'entreprises et à fournir à l'administration tout renseignement utile relatif à la présente demande.

Date	Nom	Prénom	Signature										
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td> </tr> </table>													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td> </tr> </table>													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td> </tr> </table>													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td> </tr> </table>													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td> </tr> </table>													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td> </tr> </table>													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td><td style="width: 5%;"> </td> </tr> </table>													

Cadre 12 : Protection de la vie privée et voies de recours**12.1 Que faisons-nous des données à caractère personnel que vous nous confiez ?**

Comme le veut la Loi¹, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service Public de Wallonie;
- ces données pourront être transmises au service suivant du Gouvernement wallon : Direction Générale de la Fiscalité;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

12.2 Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la réponse de l'administration wallonne ?

Adressez-vous tout d'abord à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif prévu dans la procédure de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006 relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprise (recours qui sera également mentionné dans la décision prise par l'administration sur la présente demande).



Si votre insatisfaction demeure après ces démarches préalables, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du **Médiateur de la Région wallonne** - 54 rue Lucien Namèche, 5000 Namur.

Courriel : courrier@mediateur.wallonie.be - Site : <http://mediateur.wallonie.be>
Numéro vert : 0800-19199

¹ Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010, portant exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006, relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprises.

Namur, le 25 janvier 2010.

Le Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports,
A. ANTOINE

Annexe 6



Taux réduit des droits de donation, en cas de transmission d'entreprise

Attestation pour l'obtention du taux réduit

La présente attestation est délivrée en vertu de l'article 140bis, § 2, 3°, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, relativement à une demande d'octroi du taux réduit prévu à l'article 140bis du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe.

Cette attestation concerne le donateur, les personnes ayant pris la qualité de continuateur au sens de cette disposition et l'entreprise définis aux Cadres 1 et 2 qui suivent.

La décision de l'administration sur cette demande est reprise dans le Cadre 3 qui suit.

Cadre 1 : Renseignements relatifs à la donation

1.1 : Identification du (ou des) donateur(s)

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	/ /		
Lieu de naissance	Commune	Code postal	
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	/ /		
Lieu de naissance	Commune	Code postal	
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	/ /		
Lieu de naissance	Commune	Code postal	
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue	Numéro		Boîte
Localité	Code postal		

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	/ /		
Lieu de naissance	Commune	Code postal	
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue	Numéro		Boîte
Localité	Code postal		

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	/ /		
Lieu de naissance	Commune	Code postal	
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue	Numéro		Boîte
Localité	Code postal		

1.2 : Identification du Receveur de l'enregistrement compétent

Bureau			
Adresse	Numéro		Boîte
Commune	Code postal		

1.3 : Identification des continueurs

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

1.4 : Identification du mandataire (facultatif)

Existe-t-il un mandataire désigné par le ou les continueurs (identifiés au point 1.3) en qualité d'intermédiaire et auquel toutes significations et communications peuvent être valablement faites par l'administration ?

<input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Non

Si oui, le mandataire désigné par les continueurs est le suivant:

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

Téléphone 1	Téléphone 2	Fax
-------------	-------------	-----

Courriel

Cadre 2 : Renseignements généraux relatifs à l'entreprise transmise (personne physique et personne morale)

L'entreprise concernée par la présente attestation est constituée en :

Personne physique Personne morale

2.1 Identification de l'entreprise « personne physique »

Numéro d'entreprise : - -

Assujetti à la T.V.A. ? Oui Non

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			

Adresse	Numéro	Boîte
Commune		Code postal
Pays		

2.2 Identification de l'entreprise « personne morale »

Numéro d'entreprise : - -

Assujetti à la T.V.A. ? Oui Non

Dénomination

Enseigne commerciale éventuelle (si différente de la dénomination)

Forme juridique

Adresse du siège social	Numéro	Boîte
Commune		Code postal
Pays		

Cadre 3 : Décision de l'administration

D'après les informations et documents fournis dans la déclaration de demande d'octroi du taux réduit des droits de donation signée par le (ou les) continuateur(s) ¹,

1° les conditions requises pour l'octroi de la réduction des droits de donation visée à l'article 140bis, § 1^{er}, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, sont remplies conformément à l'article 140bis, § 1^{er} à § 4, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe.

2° les conditions requises pour l'octroi de la réduction des droits de donation visée à l'article 140bis, § 1^{er}, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, ne sont pas remplies par l'immeuble précisé ci-après, pour les raisons suivantes :

- Immeuble concerné :

- Raison (art. 140bis, § 1^{er}, 1°, alinéa 2, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe):

- Valeur nette pour laquelle la réduction des droits de donation peut être octroyée:€.

3° les conditions requises pour l'octroi de la réduction des droits de donation visée à l'article 140bis, § 1^{er}, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, ne sont pas remplies pour les raisons suivantes :

a) Article 140bis, § 1^{er}, 1°, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe

b) Article 140bis, § 1^{er}, 2°, a), du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe

c) Article 140bis, § 1^{er}, 2°, b), du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe

d) Article 140bis, § 2, 1°, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe

e) Article 140bis, § 2, 2°, premier tiret, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe

f) Article 140bis, § 2, 2°, deuxième tiret, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe

La présente attestation est délivrée le

Au nom du Gouvernement wallon,

Le fonctionnaire délégué.

¹ Biffer la mention inutile.

Avis important

Une réclamation motivée contre la présente décision peut être adressée sous pli recommandé dans un délai de 30 jours à dater de la notification de la présente attestation auprès du **Service Public de Wallonie**, Direction générale de la Fiscalité, Avenue Gouverneur Bovesse 29 à 5100 Jambes (Namur).

Dans un délai de six mois, le Ministre ayant les Finances dans ses attributions notifie sa décision.

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010, portant exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006, relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprises.

Namur, le 25 janvier 2010.

Le Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports,

A. ANTOINE

Annexe 7



Taux réduit des droits de donation, en cas de transmission d'entreprise

Veuillez renvoyer ce formulaire complété, signé et accompagné de ses annexes à :



Service Public de Wallonie

Direction générale de la Fiscalité

Avenue Gouverneur Bovesse 29
5100 Jambes (Namur)

Déclaration de maintien des conditions d'application du taux réduit

Base légale¹ :

- Article 140quinquies du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe
- Arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006 relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprises
- Arrêté ministériel du 25 janvier 2010 portant exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006 relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprises

Pour qui ? Pour quoi ?

Ce formulaire permet de demander la délivrance de l'attestation en vue du maintien du taux réduit sur les droits de donation en cas de transmission d'entreprise, en application de l'article 140quinquies du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, à l'issue de la période de cinq ans après l'acte authentique de donation.

Instructions pour l'utilisateur

Vous devez remplir **un formulaire pour chaque entreprise** faisant l'objet d'une donation et d'une demande de délivrance d'attestation.

De même, en principe, chaque donataire dépose **un formulaire pour la donation de cette entreprise qui le concerne** (même si, dans le même acte, il y a plusieurs donateurs qui lui transmettent tout ou partie de cette entreprise); toutefois, lorsque l'acte concerne plusieurs donataires qui entendent prendre la qualité de continuateur, ces derniers peuvent déposer une déclaration commune signée par chacun d'eux.

Table des matières

Cadre 1 : Renseignements relatifs à la donation.....
Cadre 2 : Renseignements généraux relatifs à l'entreprise transmise (personne physique et personne morale).....
Cadre 3 : Renseignements relatifs aux filiales de l'entreprise "personne morale" transmise
Cadre 4 : Travailleurs employés sous contrat de travail par l'entreprise transmise et ses filiales (personne physique et personne morale).....
Cadre 5 : Indépendants familiaux liés à l'entreprise et à ses filiales (personne physique et personne morale).....
Cadre 6 : Droits réels sur les titres de l'entreprise "personne morale" transmise
Cadre 7 : Droits réels sur des biens de l'entreprise "personne physique" transmise.....
Cadre 8 : Liste des annexes et des pièces à joindre.....
Cadre 9 : Déclaration sur l'honneur et signature
Cadre 10 : Protection de la vie privée et voies de recours

¹ Le texte coordonné peut être consulté sur le site Wallex contenant la banque de données juridiques de la Région wallonne (<http://wallex.wallonie.be>).

Cadre 1 : Renseignements relatifs à la donation

La présente demande de maintien du taux réduit du droit de donation est relative à la transmission d'une entreprise concernée par l'attestation d'octroi de ce taux réduit, délivrée au(x) continuateur(s) :

en date du / /
portant le n° de dossier

1.1 : Identification du (ou des) donateur(s)

Veillez identifier ci-dessous le (ou les) donateur(s) de la donation pour laquelle est demandé le maintien du taux réduit.

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>		
Lieu de naissance	Commune	Code postal	
<input type="text"/>			
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue	Numéro		Boîte
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Localité			Code postal
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>		
Lieu de naissance	Commune	Code postal	
<input type="text"/>			
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue	Numéro		Boîte
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Localité			Code postal
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>		
Lieu de naissance	Commune	Code postal	
<input type="text"/>			
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue	Numéro		Boîte
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Localité			Code postal
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	/ /		
Lieu de naissance	Commune	Code postal	
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue	Numéro		Boîte
Localité	Code postal		

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	/ /		
Lieu de naissance	Commune	Code postal	
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue	Numéro		Boîte
Localité	Code postal		

1.2 : Identification du Receveur de l'enregistrement compétent

Veillez identifier ci-dessous le bureau du Receveur de l'enregistrement auprès duquel a été enregistré l'acte de donation.

Bureau			
Adresse	Numéro		Boîte
Commune	Code postal		

1.3 : Identification des continueurs

Veillez identifier ci-dessous tous les continueurs, ayant sollicité la délivrance de l'attestation d'obtention du taux réduit et sollicitant la délivrance de l'attestation de maintien du taux réduit.

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue	Numéro		Boîte
Localité	Code postal		

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité			Code postal

1.4 : Identification du mandataire (facultatif)

Existe-t-il un mandataire désigné par le ou les continueurs (identifiés au point 1.3) en qualité d'intermédiaire et auquel toutes significations et communications peuvent être valablement faites par l'administration ?

Oui

Non

Si oui, veuillez l'identifier ci-dessous :

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité			Code postal
Téléphone 1		Téléphone 2	Fax
Courriel			

Cadre 2 : Renseignements généraux relatifs à l'entreprise transmise (personne physique et personne morale)

L'entreprise concernée par la présente demande est constituée en :

Personne physique Personne morale

2.1 Identification de l'entreprise « personne physique »

Numéro d'entreprise : - -

Assujetti à la T.V.A. ? Oui Non

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			

Adresse	Numéro	Boîte
Commune	Code postal	
Pays		

Description succincte des activités :	
Au moment de l'acte authentique de donation	A l'issue de la période de cinq ans suivant la date de l'acte authentique de donation

Activités principales :	
Au moment de l'acte authentique de donation	A l'issue de la période de cinq ans suivant la date de l'acte authentique de donation

2.2 Identification de l'entreprise « personne morale »Numéro d'entreprise : - - Assujetti à la T.V.A. ? Oui Non Dénomination
Enseigne commerciale éventuelle (si différente de la dénomination)
Forme juridique
Adresse du siège social
Numéro
Boîte
Commune
Code postal
Pays

Description succincte des activités :

Au moment de l'acte authentique de donation

A l'issue de la période de cinq ans suivant la date de l'acte authentique de donation

--	--

Activités principales :

Au moment de l'acte authentique de donation

A l'issue de la période de cinq ans suivant la date de l'acte authentique de donation

--	--

Cadre 3 : Renseignements relatifs aux filiales de l'entreprise « personne morale » transmise

3.1 Liste des filiales

Listez ci-dessous les différentes filiales de l'entreprise transmise, figurant dans les comptes de l'entreprise au cours de la période de cinq ans suivant la date de l'acte authentique de donation.

N°	Dénomination de la filiale	Eventuellement, période de détention de la filiale (si la filiale n'a pas été détenue au cours de l'entièreté de la période de cinq ans suivant la date de l'acte authentique de donation)
		Du/...../..... au/...../.....
		Du/...../..... au/...../.....
		Du/...../..... au/...../.....
		Du/...../..... au/...../.....
		Du/...../..... au/...../.....
		Du/...../..... au/...../.....
		Du/...../..... au/...../.....

Pour **CHAQUE** filiale de l'entreprise indiquée ci-dessus, veuillez compléter un « **cadre 3.2.** » distinct ci-après, en autant de feuilles séparées que de filiales susmentionnées.

3.2 Filiale(s)

FILIALE n°

Numéro d'entreprise :

 - -

Assujetti à la T.V.A. ?

Oui

Non

Eventuellement, période de détention de la filiale (si la filiale n'a pas été détenue au cours de l'entière de la période de cinq ans suivant la date de l'acte authentique de donation)

Du/...../..... au/...../.....

Dénomination

Enseigne commerciale éventuelle (si différente de la dénomination)

Forme juridique

Adresse du siège social

Numéro

Boîte

Commune

Code postal

Pays

Description succincte des activités :

Au moment de l'acte authentique de donation

A l'issue de la période de cinq ans suivant la date de l'acte authentique de donation

--	--

Activités principales :

Au moment de l'acte authentique de donation

A l'issue de la période de cinq ans suivant la date de l'acte authentique de donation

--	--

Cadre 4 : Travailleurs employés sous contrat de travail par l'entreprise transmise et ses filiales (personnes physiques et personnes morales)

Veillez déclarer, dans les tableaux ci-dessous, les travailleurs employés sous contrat de travail par l'entreprise et ses filiales, visés par l'article 140bis, § 2, 1°, premier tiret, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, pendant les cinq années à partir du trimestre de l'acte authentique de donation.

Cette déclaration porte sur le nombre de travailleurs engagés dans l'Espace Economique Européen par l'entreprise et ses filiales, sous contrat de travail, exprimé en équivalents temps plein, pour les cinq premières années à compter du trimestre de l'acte authentique de donation; ces cinq années peuvent être remplacées par les cinq exercices clôturés, s'il s'agit d'une entreprise « personne morale » qui a établi un bilan social.

ANNEE 1

	Temps plein	Temps partiel	Total	
Nombre moyen de travailleurs	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(T)

ANNEE 2

	Temps plein	Temps partiel	Total	
Nombre moyen de travailleurs	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(T)

ANNEE 3

	Temps plein	Temps partiel	Total	
Nombre moyen de travailleurs	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(T)

ANNEE 4

	Temps plein	Temps partiel	Total	
Nombre moyen de travailleurs	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(T)

ANNEE 5

	Temps plein	Temps partiel	Total	
Nombre moyen de travailleurs	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(T)

MOYENNE DES CINQ ANS¹

	Temps plein	Temps partiel	Total	
Nombre moyen de travailleurs	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(T)

Si le nombre obtenu dans la colonne « Total » des tableaux qui précède n'est pas un nombre entier, il est arrondi à l'unité inférieure ou supérieure selon que sa première décimale est ou non égale ou supérieure à 5.

¹ Nombre total de chacune des rubriques des tableaux précédents pour les cinq ans, divisé par cinq.

Cadre 5 : Indépendants familiaux liés à l'entreprise transmise et à ses filiales (personnes physiques et personnes morales)

Veillez déclarer, dans les tableaux ci-dessous, les personnes indépendantes faisant partie de la famille (exploitants et leur conjoint, leur cohabitant légal, leurs parents au premier degré et alliés), liées à l'entreprise et à ses filiales et visées par l'article 140bis, § 2, 1°, premier tiret, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, pendant les cinq années à partir du trimestre de l'acte authentique de donation.

Cette déclaration porte sur le nombre des personnes indépendantes visées par cette disposition, qui constituent la seule main d'œuvre occupée par l'entreprise et ses filiales dans l'Espace Economique Européen, affiliés auprès d'une caisse sociale pour travailleurs indépendants, exprimé en équivalents temps plein, pour les cinq premières années à compter du trimestre de l'acte authentique de donation.

ANNEE 1

	Temps plein	Temps partiel	Total	
Nombre moyen d'indépendants familiaux	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(T)

ANNEE 2

	Temps plein	Temps partiel	Total	
Nombre moyen d'indépendants familiaux	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(T)

ANNEE 3

	Temps plein	Temps partiel	Total	
Nombre moyen d'indépendants familiaux	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(T)

ANNEE 4

	Temps plein	Temps partiel	Total	
Nombre moyen d'indépendants familiaux	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(T)

ANNEE 5

	Temps plein	Temps partiel	Total	
Nombre moyen d'indépendants familiaux	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(T)

MOYENNE DES CINQ ANS¹

	Temps plein	Temps partiel	Total	
Nombre moyen de travailleurs	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	(T)

Si le nombre obtenu dans la colonne « Total » des tableaux qui précède n'est pas un nombre entier, il est arrondi à l'unité inférieure ou supérieure selon que sa première décimale est ou non égale ou supérieure à 5.

¹ Nombre total de chacune des rubriques des tableaux précédents pour les cinq ans, divisé par cinq.

Cadre 6 : Droits réels sur les titres de l'entreprise « personne morale » transmise

Ce cadre ne concerne que les entreprises « personne morale ».

Veillez indiquer dans les tableaux ci-dessous, la valeur, à l'issue de la période de cinq ans suivant la date de l'acte authentique de donation, des droits réels sur les titres visés à l'article 140bis, § 1^{er}, 2^o, a), du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe.

Nombre de titres composant le capital social à l'issue de la période de cinq ans suivant la date de l'acte authentique de donation – valeur de l'ensemble des titres

Nombre	Nature	Valeur

**Situation à l'issue de la période de cinq ans suivant la date de l'acte authentique de donation –
Nombre de titres en possession des continuateurs (identifiés au point 1.3)**

Nom	Prénom	Nombre	Nature	Valeur
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				

Cadre 7 : Droits réels sur des biens de l'entreprise « personne physique » transmise

Ce cadre ne concerne que les entreprises « personne physique ».

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous, la valeur, à l'issue de la période de cinq ans suivant la date de l'acte authentique de donation, et la liste des droits réels du (ou des) donateur(s) sur tous les biens de l'entreprise « personne physique » visés à l'article 140bis, § 1^{er}, 1°, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe ¹.

Valeur, à l'issue de la période de cinq ans suivant la date de l'acte authentique de donation, et liste des droits réels du (ou des) donateur(s) sur tous les biens visés à l'article 140bis, § 1^{er}, 1°, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe

Bien	Valeur

¹ Le remplissage de ces tableaux peut être remplacé par l'annexe à la présente demande, si elle est suffisamment précise et complète (copie certifiée sincère des déclarations en matière d'impôt des personnes physiques déposées par chaque continuateur pendant la période de cinq ans visée à l'article 140quinquies, § 1er, alinéa 1^{er}, 1° à 3°, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, et des tableaux des biens d'investissement tenus pour l'établissement de ces déclarations, avec dans ces tableaux une mention spécifique désignant les immeubles auxquels le taux réduit a été appliqué, même partiellement, mais qui ont été depuis lors affectés à l'habitation totalement ou dans une mesure autre que celle déclarée dans la demande d'attestation d'octroi du taux réduit).

Il peut également être fait référence de manière globale à cette annexe et à sa valeur totale dans le tableau, complétée ensuite par les biens qui n'y seraient pas mentionnés.

Cadre 8 : Liste des annexes et des pièces à joindre**1 Pour les personnes physiques :**

la copie certifiée sincère des déclarations en matière d'impôt des personnes physiques déposées par chaque continuateur pendant la période de cinq ans visée à l'article 140quinquies, § 1er, alinéa 1^{er}, 1° à 3°, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, et des tableaux des biens d'investissement tenus pour l'établissement de ces déclarations, avec dans ces tableaux une mention spécifique désignant les immeubles auxquels le taux réduit a été appliqué, même partiellement, mais qui ont été depuis lors affectés à l'habitation totalement ou dans une mesure autre que celle déclarée dans la demande d'attestation d'octroi du taux réduit.

2 Pour les personnes morales :

la copie certifiée sincère des comptes annuels de l'entreprise et de ses filiales, en ce compris le bilan social, pour les exercices comptables clôturés pendant la période de cinq ans visée à l'article 140quinquies, § 1er, alinéa 1er, 1° à 3°, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, établis conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés ou en vertu de la législation applicable au lieu du siège de direction effective de l'entreprise;

ces comptes annuels de l'entreprise et de ses filiales peuvent être remplacés par leurs comptes consolidés pour les mêmes exercices comptables, lorsque l'entreprise a établi de tels comptes consolidés au sens du Code des sociétés pour ces exercices.

3 Pour tous (personnes physiques ET personnes morales):

a) dans le cas de la mention de travailleurs salariés au Cadre 4: la copie certifiée sincère des déclarations en matière de sécurité sociale des travailleurs salariés, afférentes aux cinq années à partir du trimestre de l'acte authentique de donation, établissant le nombre de travailleurs employés par l'entreprise et ses filiales dans l'Espace Economique Européen, exprimé en équivalents temps plein;

b) dans le cas de la mention d'indépendants familiaux au Cadre 5 : la copie certifiée sincère des attestations délivrées en matière de sécurité sociale des travailleurs indépendants, afférentes aux cinq années à partir du trimestre de l'acte authentique de donation, établissant les périodes durant lesquelles les personnes indépendantes visées par cette disposition ont été affiliées auprès d'une caisse sociale pour travailleurs indépendants.

Mentionnez ci-dessous les autres pièces que vous avez estimé opportun de joindre à votre demande :

Nombre total de documents joints

Cadre 10 : Protection de la vie privée

12.1 Que faisons-nous des données à caractère personnel que vous nous confiez ?

Comme le veut la Loi¹, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service Public de Wallonie;
- ces données pourront être transmises au service suivant du Gouvernement wallon : Direction Générale de la Fiscalité;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

12.2 Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la réponse de l'administration wallonne ?

Adressez-vous tout d'abord à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif prévu dans la procédure de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006 relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprise (recours qui sera également mentionné dans la décision prise par l'administration sur la présente demande).



Si votre insatisfaction demeure après ces démarches préalables, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du **Médiateur de la Région wallonne** - 54 rue Lucien Namèche, 5000 Namur.

Courriel : courrier@mediateur.wallonie.be - Site : <http://mediateur.wallonie.be>
Numéro vert : 0800-19199

¹ Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010, portant exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006, relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprises.

Namur, le 25 janvier 2010.

Le Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports,
A. ANTOINE

Annexe 8



Taux réduit des droits de donation, en cas de transmission d'entreprise

Attestation de maintien du taux réduit

La présente attestation est délivrée en vertu de l'article 140quinquies, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 4°, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, relativement à une demande de maintien du taux réduit prévu à l'article 140bis du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, à l'issue de la période de cinq ans suivant la date de l'acte authentique de donation.

Cette attestation concerne le donateur, les personnes ayant pris la qualité de continuateur au sens de cette disposition et l'entreprise définis aux Cadres 1 et 2 qui suivent.

La décision de l'administration sur cette demande de maintien est reprise dans le Cadre 3 qui suit.

Cadre 1 : Renseignements relatifs à la donation

La présente attestation de maintien du taux réduit du droit de donation est relative à la transmission d'une entreprise concernée par l'attestation d'octroi de ce taux réduit, délivrée aux continuateurs :

en date du / /
portant le n° de dossier

1.1 : Identification du (ou des) donateur(s)

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>		
Lieu de naissance	Commune	Code postal	
		<input type="text"/>	
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue		Numéro	Boîte
<input type="text"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Localité		Code postal	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>		
Lieu de naissance	Commune	Code postal	
<input type="text"/>			
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue	Numéro		Boîte
<input type="text"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Localité			Code postal
<input type="text"/>			<input type="text"/>

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>		
Lieu de naissance	Commune	Code postal	
<input type="text"/>			
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue	Numéro		Boîte
<input type="text"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Localité			Code postal
<input type="text"/>			<input type="text"/>

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>		
Lieu de naissance	Commune	Code postal	
<input type="text"/>			
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue	Numéro		Boîte
<input type="text"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Localité			Code postal
<input type="text"/>			<input type="text"/>

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Date de naissance	<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>		
Lieu de naissance	Commune	Code postal	
<input type="text"/>			
Domicilié(e) en dernier lieu à			
Rue	Numéro		Boîte
<input type="text"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Localité			Code postal
<input type="text"/>			<input type="text"/>

1.2 : Identification du Receveur de l'enregistrement compétent

Bureau			
Adresse	Numéro	Boîte	
Commune			Code postal

1.3 : Identification des continueurs

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue	Numéro	Boîte	
Localité			Code postal

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue	Numéro	Boîte	
Localité			Code postal

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue	Numéro	Boîte	
Localité			Code postal

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue	Numéro	Boîte	
Localité			Code postal

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

1.4 : Identification du mandataire (facultatif)

Existe-t-il un mandataire désigné par le ou les continueurs (identifiés au point 1.3) en qualité d'intermédiaire et auquel toutes significations et communications peuvent être valablement faites par l'administration ?

<input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Non

Si oui, le mandataire désigné par les continueurs est le suivant:

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	
<input type="checkbox"/> Mme			
Rue		Numéro	Boîte
Localité		Code postal	

Téléphone 1	Téléphone 2	Fax
-------------	-------------	-----

Courriel

Cadre 2 : Renseignements généraux relatifs à l'entreprise transmise (personne physique et personne morale)

L'entreprise concernée par la présente attestation de maintien est constituée en :

Personne physique Personne morale

2.1 Identification de l'entreprise « personne physique »

Numéro d'entreprise : - -

Assujetti à la T.V.A. ? Oui Non

M. Mme | Nom | Prénom

Adresse | Numéro | Boîte
 Commune | Code postal
 Pays

2.2 Identification de l'entreprise « personne morale »

Numéro d'entreprise : - -

Assujetti à la T.V.A. ? Oui Non

Dénomination

Enseigne commerciale éventuelle (si différente de la dénomination)

Forme juridique

Adresse du siège social | Numéro | Boîte
 Commune | Code postal
 Pays

Cadre 3 : Décision de l'administration

D'après les informations et documents fournis dans la déclaration de demande de maintien du taux réduit des droits de donation signée par le(s) continuateur(s)¹,

1° les conditions requises pour le maintien de la réduction des droits de donation visée à l'article 140bis, § 1^{er}, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, sont remplies conformément à l'article 140quinquies du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe.

2° les conditions requises pour le maintien de la réduction des droits de donation visée à l'article 140bis, § 1^{er}, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, ne sont pas remplies par l'immeuble précisé ci-après, pour les raisons suivantes :

- Immeuble concerné :

- Raison (art. 140quinquies, § 1^{er}, alinéa 2, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe):

- Valeur nette pour laquelle la réduction des droits de donation peut être maintenue :€.

3° les conditions requises pour le maintien de la réduction des droits de donation visée à l'article 140bis, § 1^{er}, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, ne sont pas remplies pour les raisons suivantes :

a) Article 140quinquies, § 3, alinéa 1er, 1°, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe:

b) Article 140quinquies, § 3, alinéa 1er, 2°, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe:

c) Article 140quinquies, § 3, alinéa 1er, 3°, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe:

La présente attestation est délivrée le

Au nom du Gouvernement wallon,

Le fonctionnaire délégué.

Avis important

Une réclamation motivée contre la présente décision peut être adressée sous pli recommandé dans un délai de 30 jours à dater de la notification de la présente attestation auprès du **Service Public de Wallonie**, Direction générale de la Fiscalité, Avenue Gouverneur Bovesse 29 à 5100 Jambes (Namur).

Dans un délai de six mois, le Ministre ayant les Finances dans ses attributions notifie sa décision.

¹ Biffer la mention inutile.

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010, portant exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2006, relatif aux taux réduits des droits de succession et des droits de donation, notamment en cas de transmission d'entreprises.

Namur, le 25 janvier 2010.

Le Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports,

A. ANTOINE